

**REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**



**Secrétariat Exécutif des Technologies
de l'Information et de la Communication**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N° DNCMP/44/F/2026-2027
POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN
GROUPE ELECTROGENE**

Date de publication : 12 / 8 / 2026

Date d'ouverture des offres : 01 / 9 / 2026

AOUT, 2026

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/44/F/2026-2027 POUR LE MARCHE DE FOURNITURE INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGENE

Date de publication : 16 / 8 / 2026

Date d'ouverture des offres : 01 / 9 / 2026

1. Objet du marché

Le Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information et de la Communication (SETIC) invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées, pour « **LE MARCHE DE FOURNITURE INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGENE** » dont les spécifications techniques détaillées et les quantités se trouvent dans la 2ème partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Le Marché est financé à 100% sur le budget général de l'Etat, exercice 2026-2027.

3. Spécifications du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Le délai de livraison est fixé à soixante (60) jours calendaires à compter de la date de la réception de la notification définitive du marché mais les soumissionnaires peuvent proposer des délais les plus courts.

4. Allotissement

Le marché est constitué d'un seul (1) lot

5. Délai et lieu de livraison

Le délai de livraison est fixé à soixante (60) jours calendaires à compter de la date de réception de la notification définitive du marché.

Les livraisons seront adressées au SETIC, Q.KININDO, RUE KINYINYA N°14, B.P. 3385 BUJUMBURA-BURUNDI, Tél :69 760 000

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30min à 15h00, heure locale à l'adresse ci-après : Secrétariat du SETIC, QUARTIER KININDO, RUE KINYINYA N°14 B.P. 3385 BUJUMBURA-BURUNDI, Tél : 69 760 000. Il pourra également être obtenu physiquement sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50 000 BIF) non remboursables, versés sur le compte N° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du SETIC **QUARTIER KININDO, RUE KINYINYA N°14, B.P. 3385 BUJUMBURA-BURUNDI, Tél 69 760 000** : au plus tard le ~~01/09~~ **01/09** /2026 à 9 h 30 min. Elles porteront obligatoirement la mention : Dossier D'appel d'Offres Ouvert National N° DNCMP/~~44F~~ **44F** /2026-2027 à n'ouvrir qu'en séance publique du ~~01/09~~ **01/09** /2026, à 10h00. L'ouverture des offres aura lieu le ~~01/09~~ **01/09** /2026 à 10 h 00 dans la salle de réunion du SETIC, **QUARTIER KININDO, RUE KINYINYA N°14, B.P. 3385 BUJUMBURA-BURUNDI**. Les offres déposées après la date et l'heure indiquées feront objet d'irrecevabilité.

9. Délais d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque ou toute autre institution financière agréée dont le montant est fixé à 15 000 000 BIF (quinze million de francs burundais). La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais. Les soumissionnaires devront préciser dans leurs offres, les adresses physiques et électroniques des institutions financières émettrices de ces garanties. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

11. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le ~~11~~ **11** / ~~08~~ **09** / 2026

LE Secrétaire Exécutif du SETIC

